



Tract n° 009

Paris, le 22 avril 2009

DELEGATION NATIONALE DE L.C.L. - Le Crédit Lyonnais

15 Rue Feydeau - 75002 PARIS / BC 315.51

Tél. 01.42.95.11.80 - Fax : 01.42.95.10.55

Adresse Lotus : cfdt_délégation-nationale@lcl.fr

Internet : www.creditlyonnais.cfdt-banques.fr

DIRECTEURS D'AGENCE

De courageuses initiatives individuelles à la base d'une extension collective.

Vous pouvez lire ou entendre qu'une régularisation de situation concernant certains Directeurs d'Agence va intervenir prochainement. La CFDT comme d'autres a œuvré pour cette issue. Mais tout n'a pas été simple...

Dès 1996, sur la base de l'article 52 de la convention collective de l'époque (il n'est plus applicable aujourd'hui), quelques courageux **militants CFDT** franciliens saisissaient le conseil des prud'hommes pour faire reconnaître leur droit et obtenir le statut Cadre.

Affronter juridiquement la Direction d'un établissement bancaire n'est jamais chose facile et les procédures ont duré longtemps (1996 conseil des prud'hommes _ 1999 jugement appel _ 2000 jugement de la cour de cassation) avec comme finalités, pressions, mesquineries et déboires telles que carrière professionnelle « tronquée » ou augmentations salariales individuelles au « compte-goutte ».

Or depuis quelques années et avec la recrudescence de contentieux individuels (dont quelques uns ont été menés par **la CFDT**) la situation devenait ingérable pour la Direction.

Dans ces conditions et profitant de la négociation « parcours et développement de carrière » celle-ci s'offre une opportunité de régularisation à bon compte.

Ce dont, bien entendu la CFDT, se réjouit pour les salariés concernés.

Mais rendons à César ce qui appartient à César, sans les actions individuelles et le courage de certains militants syndicaux et quelques salariés, rien n'aurait été possible.

✓ Si vous avez été Directeur d'Agence avant 2000

et

✓ Si vous avez eu, sous votre responsabilité des salariés « gradés » à l'époque

Alors, vous êtes susceptible d'être concernés par cette mesure (Passage en H au 1^{er} janvier 2009, RBA minimum de 30 000[€])

Auquel cas, rapprochez vous de vos Délégués CFDT de proximité.

LA CFDT, DES CHOIX, DES ACTES